



BAREME FINANCIER DISTRICT AISNE DE FOOTBALL 2026-2027

Absence à l'Assemblée Général	15€ par voix et doublement lors d'une Assemblée Générale Extraordinaire et/ou Elective.
<u>Art 48</u> Déclaration irrégulière d'un match	160 €
<u>Art 51</u> Frais d'enregistrement d'un tournoi Tournoi non homologué	Gratuit 160 €
<u>Art 56</u> Dérogation dans délais Dérogation hors délai	 15 € 30 €
<u>Art 79</u> Non-respect de la couleur des maillots (50 € au fautif dont 25 € à l'adversaire)	50 €
<u>Art 82</u> Absence de délégué senior Absence de délégué jeunes	30 € 15 €
<u>Art 86 Non-utilisation de FMI</u> 1 ^{ère} implication du club pour non-utilisation de la FMI 2 ^{ème} implication 3 ^{ème} implication 4 ^{ème} implication Transmission de la FMI hors délai Non envoi de la feuille de Match dans les 3 jours	 50 € 100 € 150 € 200 € 50 € 300 €
<u>Art 88</u> Non vérification des licences	15 €
<u>Art 104</u> Nombre minimum de joueurs insuffisant en cours de match	100 €
<u>Art 119</u> Frais de réclamation Frais de réserve	50 € 50 €
<u>Art 120</u> Frais d'évocation	50 €



<u>Art 126 Appel</u>	150 € (dont 100 € remboursés si gain de cause)
Frais de dossier hors disciplinaire	
Frais de dossier disciplinaire	150 € (dont 100 € remboursés si gain de cause)
<u>Art 139</u>	
Dissimulation sur demande de licence	200 €
Fraude sur licence	400 €
Fourniture de faux documents pour obtenir une licence	300 €
Falsification de document officiel	200 €
Fausse feuille de match	300 €
<u>Art 141</u>	
Manquement en cas de sélection (par joueur)	100 €
<u>Art 142 infractions à la réglementation sportive ou administrative</u>	
Non-respect catégorie d'âge	50 €
Absence de surclassement	50 €
Infractions aux règles de la mixité	50 €
Participation à plus d'une rencontre	50 €
Utilisation d'un joueur venant de l'étranger sans certificat de sortie (certificat international de transfert)	50 €
Utilisation d'un joueur d'un autre club sans autorisation	50 €
Match sans autorisation contre un club d'une nation étrangère	50 €
Club frontalier	50 €
Emploi par un club d'un nom de circonstance ou d'emprunt sans autorisation	50 €
<u>Art 144</u>	
Utilisation d'un joueur suspendu	100 €
<u>Art 145</u>	
Avertissement et exclusion adopté par le comité directeur de district	18 €
Exclusion	45 €
<u>Art 147</u>	
Police des terrains : vente de boissons	15 €
<u>Art 148</u>	
Licencié suspendu pour au moins 6 mois participant à rencontre amicale	25 €



Annexe 8 - forfait	
<u>I - Les forfaits - articles 3</u>	
- Seniors masculin et seniors féminines championnat	
1 ^{er} forfait	30 €
2 ^{ème} forfait	50 €
3 ^{ème} forfait – Forfait Général	100 €
Forfait dans les 2 dernières journées de championnat	300 €
Forfait avant la 1 ^{ère} journée de championnat	100 €
Séniors coupes	50 €
- Avant 1/8 de finale	100 €
- 1/8 de finale	300 €
- ¼ de finale	600 €
- ½ finale	1 000 €
- finale	600 €
- Non-port des maillots fournis en finale	300 €
- Non-respect du Protocole	
- Jeunes	15 €
1 ^{er} forfait	30 €
2 ^{ème} forfait	60 €
3 ^{ème} forfait	100 €
4 ^{ème} forfait – Forfait Général	
Plus à chaque fois Indemnité forfaitaire de 30 € au bénéfice du club adverse	30 €
Annexe 8 - VI Cotation	
<u>II - Les cotations</u>	
Article 4 - match perdu pour indiscipline	150 €



Championnat seniors masculin	
Article 15 - 3. infraction à la réglementation concernant les équipes de jeunes	50 €
Statut de l'arbitrage - Infraction	
D1 – Par arbitre manquant	120 €
D2 à D5 – arbitre manquant	50 €
Frais d'arbitrage	
Non règlement des frais d'arbitrage le jour de la rencontre.	30 €